



INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION PÉDAGOGIQUES

9E APPEL À PROJETS – 2022-2023

Dans le cadre de sa stratégie de soutien au développement des compétences pédagogiques des enseignant·es et de soutien à la réflexion sur l'enseignement, l'apprentissage et l'expérience générale d'étude, le Rectorat de la HES-SO a mis en place :

- un appel à projets annuel doté d'un montant de CHF 100'000.- visant le développement d'initiatives inter-hautes écoles et/ou inter-filières d'envergure en termes d'innovation pédagogique pour l'enseignement supérieur professionnalisant ;
- un guichet permanent d'expérimentation pédagogique doté d'un montant de CHF 30'000.- par an visant le soutien d'initiatives exploratoires dans la limite de CHF 6'000.- chacune.

NB. Ces deux instruments d'encouragement de l'innovation pédagogique s'ajoutent au dispositif de soutien aux initiatives numériques du *Centre de compétences numériques* de la HES-SO (CCN : <https://www.hes-so.ch/fr/appels-projets-16396.html>).

INTENTIONS ET MISE EN ŒUVRE

Cette double initiative vise à stimuler la réflexion sur l'enseignement entre les filières et entre les enseignant·es des hautes écoles de la HES-SO, dans une perspective d'amélioration de l'expérience d'apprentissage et d'étude des étudiant·es.

En premier lieu, le Rectorat soutient un projet d'innovation pédagogique d'envergure, à mettre en œuvre au sein d'au moins deux hautes écoles ou deux filières de la HES-SO. L'essentiel de ce soutien doit permettre la mise à disposition à temps partiel d'enseignant·es issu·es de ces dernières, mais doit également réserver une partie de la somme au déploiement du projet sélectionné auprès des autres hautes écoles de la HES-SO ainsi qu'à la diffusion des pratiques pédagogiques innovantes qui en résultent.

En second lieu, à travers la mise en place d'un guichet permanent, le Rectorat désire encourager les initiatives de plus modeste ampleur, en permettant la maturation d'idées d'expérimentation pédagogique individuelles ou collectives, qui ne sont pas encore suffisamment développées pour faire l'objet d'une demande de financement dans le cadre de l'appel à projets principal.

Ces deux dispositifs complémentaires sont accompagnés par le SADAP (*Service d'appui au développement académique et pédagogique* – Dicastère Qualité) au travers de conseils individuels et de formations DevPro dédiées au thème de l'innovation pédagogique, ainsi qu'à l'accompagnement de la préparation et de la mise en œuvre des projets.

